

2188-47



CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE

CENTRE PRÉ-ARCHIVAGE
1982 11 80
M.T.M.S.R.

HOPITAL ROYAL VICTORIA
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: Hôpital Royal Victoria
(EMPLOYEUR)

687 ouest Ave des Pins, Montréal H3A 1A1
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 30 avril 1982.

Numéro du dossier d'accréditation: M-2188-47

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 8

Les parties ont signé le présent document le 8 juin 1982.

POUR L'EMPLOYEUR

[Signature]

POUR L'ASSOCIATION

Louise Tremblay

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 8 juin 1982 à Montréal.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec Inc.

NOM DU SYNDICAT

Louise Turpinne prés

Hôpital Royal Victoria

NOM DE L'ETABLISSEMENT

[Signature]